

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La toute dernière réunion que j'ai eue, pour ma part, a été avec les membres du Conseil consultatif attaché au ministre de l'Industrie et du Commerce, et les sujets de conversation ont été la politique concurrentielle du gouvernement et le nouveau Code du travail. Les hommes d'affaires ont fait valoir certains points qui ont été discutés par le ministre de la Consommation et des Corporations et par le sous-ministre du Travail.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander à l'honorable ministre s'il envisage de rencontrer les représentants des centrales syndicales en vue de discuter des difficultés économiques actuelles.

L'hon. M. Pepin: Pas pour ma part, monsieur le président, mais j'imagine que le ministre du Travail l'a déjà fait ou pourra le faire.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA POLYMER—LES MISES À PIED

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. J'ai interrogé hier le très honorable premier ministre au sujet de la mise à pied de 250 employés de la société Polymer qui n'avaient reçu qu'un avis de 24 heures et le premier ministre m'avait dit qu'il me répondrait aujourd'hui. Le premier ministre suppléant a-t-il cette réponse?

L'hon. C. M. Drury (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas de réponse à donner en son nom.

M. Nesbitt: Je demanderais au premier ministre suppléant si l'un quelconque de ses collègues ici présents pourrait répondre? Je vois un ministre se lever.

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Je veux signaler, monsieur l'Orateur, qu'aucun employé n'a reçu moins de quatre semaines d'indemnité de fin d'emploi et que plusieurs en ont reçu beaucoup plus, selon leurs années de service. La question d'un préavis d'un jour n'est vraiment pas pertinente, car un préavis plus long aurait permis à la direction de garder les employés à l'usine à ne rien faire. Il valait beaucoup mieux et pour la direction et pour les employés, que ceux-ci puissent se chercher d'autres emplois une fois qu'ils n'avaient plus de travail. Des 65 qui ont été mis en disponibilité le mois dernier, 37 ont trouvé un nouvel emploi.

• (2.30 p.m.)

M. Nesbitt: Je conclus de la réponse plutôt obscure du ministre que les 250 employés ont en fait été mis en disponibilité avec un préavis de 24 heures.

L'hon. M. Richardson: Non, monsieur l'Orateur. Certains n'ont eu aucun préavis. La société a annoncé il y a quelques semaines que ses effectifs pourraient être

réduits de 250, mais il n'a pas encore été jugé nécessaire d'opérer une telle réduction. J'ajoute que le député de Sarnia-Lambton m'a fait tenir des instances des plus fermes ainsi qu'un long rapport qui m'a été très utile.

M. Nesbitt: Une autre question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous allons manquer de temps très bientôt. Le député d'Oxford peut poser une question supplémentaire, puis j'accorderai la parole au député de Wellington.

M. Nesbitt: S'il arrivait que des employés d'autres sociétés de la Couronne soient congédiés, le ministre pourrait-il, au nom du gouvernement, voir à ce qu'un préavis approprié leur en soit donné, de telle sorte que la façon d'agir du gouvernement ne serve pas de mauvais exemple à l'industrie?

L'hon. M. Richardson: A mon avis, le député doit distinguer entre un préavis et une allocation de cessation d'emploi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que nous nous acheminons vers un débat. J'accorde maintenant la parole au député de Wellington.

LA POLYMER—LE MOTIF DES MISES À PIED

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. La mise à pied est-elle attribuable au fait que Polymer a perdu son contrat principal avec la société Goodyear Tire and Rubber qui a acheté du Japon?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Non, monsieur l'Orateur, pas directement. J'ai répondu plus tôt à la Chambre que la décision venait de la direction et qu'elle dépendait de marchés difficiles et non uniquement du contrat avec Goodyear. La société Polymer a réussi à conserver une grande partie de la clientèle de Goodyear.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET DE RELANCE DE L'USINE D'EAU LOURDE DE LA DEUTERIUM

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre d'État chargé de la science et de la technologie si le gouvernement fait ou non des études afin d'établir s'il est faisable, des points de vue technologique et économique, de relancer la désastreuse usine d'eau lourde de la Deuterium, à Glace Bay en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre d'État chargé de la science et de la technologie): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait préférable de poser la question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Nystrom: Si le suppléant du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est à la Chambre aujourd'hui, répondrait-il à la question?